



N°66- décembre 2015 -

Le mot du Maire

Chères Minversheimois, Chers Minversheimois,

Cette année électorale 2015 s'achève enfin ! Une année où vous avez été appelés aux urnes à deux reprises, en mars pour choisir les conseillers départementaux, et plus récemment les conseillers des nouvelles régions.

Nous souhaitons bonne chance à ces deux assemblées, qu'elles soutiennent le développement de nos villages ruraux comme leurs élus l'ont promis pendant leur campagne.

L'année 2015 aura aussi été marquée par les attentats terroristes de Paris. Un hommage aux victimes a été rendu à plusieurs reprises dans notre commune.

Le mandat 2014-2020 s'annonce plus difficile que le précédent. En effet, avec les réformes en cours et la baisse des dotations de l'état et du département, la vision sur le futur s'annonce incertaine quant aux nouveaux défis à relever.

Cela nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses tout en restant acteur de l'économie et de l'emploi.

Le conseil municipal s'est d'ores et déjà prononcé en faveur d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) puisqu'à l'horizon 2018/2020 cette compétence serait revenue d'office à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, tout comme la compétence « Assainissement », qui tombera dans l'escarcelle de la CCPZ au 1^{er} janvier 2018.

Vous serez bien sûr associés à cette démarche de PLUi : des réunions publiques auront lieu, un site internet et un registre seront mis à votre disposition pour exprimer vos doléances et vos remarques. Une information sur le sujet vous sera relayée dans le bulletin municipal à chaque étape de l'avancement des travaux.

Les investissements majeurs de l'année 2016 se résument ainsi :

- la réfection de la RD 69 vers Mommenheim, 3ème tranche, le remplacement de la conduite d'eau potable a été réalisé par le SDEA en 2015.
- l'élaboration d'un ADAP - Agenda d'Accessibilité Programmée a été réalisé, et en 2016, le rez-de-chaussée de la mairie sera complètement revu, l'espace mairie ainsi que la salle de classe seront entièrement restructurés.

La vie du village se mesure également au dynamisme des associations. Je tiens à remercier tous les bénévoles associatifs pour le temps et l'énergie qu'ils emploient pour le bien vivre dans notre village.

Avec mes collègues élus, les employés communaux, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et une très belle et heureuse année 2016 dans vos familles et en dehors, avec surtout, une santé de fer.

Votre Maire, Bernard Lienhard



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2015

(*) Les délibérations dans leur intégralité peuvent être consultées sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage

Salle polyvalente : travaux de peinture (*)

Quelques murs intérieurs de la salle polyvalente nécessitent d'être remis en peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'un montant de 295,16€HT à l'entreprise Halbwachs d'Ettendorf.

Entretien des espaces verts saison 2016 (*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI » sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 746 € HT pour la saison 2016.

Choix du maître d'œuvre pour les travaux PMR du bâtiment de la Mairie-Ecole Primaire (*)

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour mettre en œuvre l'ADAP approuvé au mois de septembre 2015, et notamment pour la partie prévue en 2016, à savoir : la mise aux normes PMR du bâtiment de la mairie-école. Il faut donc désigner un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de confier les travaux de maîtrise d'œuvre au bureau d'études AEK Architecture, sise 9 rue des Héros à la Wantzenau pour un taux de rémunération de 10,50 % .
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune.

Adhésion de la communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA suite au transfert complet de la compétence Grand Cycle de l'Eau (*)

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 5 novembre 2015 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de MINVERSHEIM à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 19/12/1995 ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux membres de cette communauté de communes ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA.
- **DE TRANSFERER** en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit du SDEA.
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

Prise de compétence prévention contre les inondations : adhésion et transfert complet de la compétence Grand Cycle de l'Eau au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) (*)

Considérant l'intérêt pour la Commune de MINVERSHEIM de se protéger contre les inondations et les coulées de boues en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement ;

Considérant que le transfert de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses administrés ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de prendre la compétence facultative « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols et la défense contre les inondations à compter du 1er janvier 2016
- **DÉCIDE** d'adhérer concomitamment au SDEA
- **DÉCIDE** de transférer au SDEA, la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à :
 - la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
 - la défense contre les inondations, et ce, sur l'intégralité du ban communal
- **DÉCIDE** de céder, à compter de la date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA

- **PRÉCISE** que Franck LANG, sera le représentant de la Commune au sein du SDEA au titre de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des compétences communales susmentionnées.

Régularisation « Produit local non soldé » (*)

Le Percepteur de la Trésorerie de Hochfelden, nous invite à procéder à l'annulation de la dette d'un contribuable et nous demande de faire les virements de crédits y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas annuler la dette relative à une facture du SICTEU de 2013.
- demande à la Trésorière de Hochfelden de solliciter le recouvrement de la dette auprès du propriétaire.

Modifications budgétaires (*)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en cette fin d'année il y a lieu de renforcer certains articles budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications budgétaires suivantes:

- Section investissement du budget de la Commune
 - Article 2188 : + 4000 €
 - Article 21318 : - 4000 €
- Section fonctionnement du budget Annexe de l'Assainissement
 - Article 673 : + 70 €
 - Article 6288 : - 70 €

Affiliations volontaires au Centre de Gestion du Bas-Rhin (*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'affiliation volontaire au Centre de Gestion du Bas-Rhin de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et le Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et environs, à compter du 1^{er} janvier 2016.



Contrats d'assurance des risques statutaires (*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire:

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

- à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

*

- Un T-shirt bleu taille 8 ans a été trouvé à la salle polyvalente il y plusieurs semaines
- Les baskets bleues et noires taille 28 trouvées à l'aire de jeu n'ont toujours pas été récupérées



Divers

Etat civil

Le 22 novembre est né **Baptiste**, fils d'Emmanuelle et de Mathieu GARNIER.

Bienvenue à ce nouveau citoyen du monde et félicitations aux parents.

Nouveaux arrivants

Mme Déborah LEH et M. Ludovic JOST au 14 rue du Faubourg.

Qu'ils soient les bienvenus dans notre commune !

Inscriptions sur les listes électorales : Permanence exceptionnelle

Une permanence exceptionnelle aura lieu le **31 décembre 2015 de 8h45 à 10h45** pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

ASCLM section THEATRE



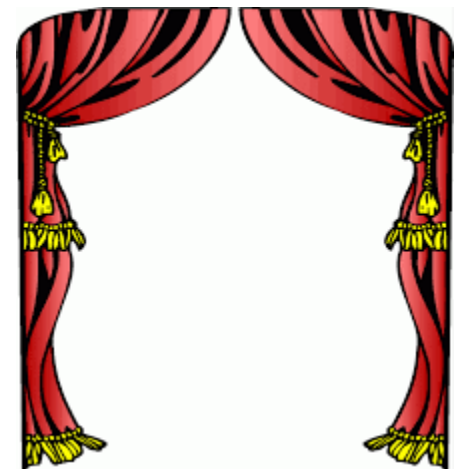
« La troupe théâtrale de Minversheim vous offre le vin chaud qui sera servi le 24 décembre 2015, à l'issue de la messe de Noël, sur le parvis de l'église »

VENEZ NOMBREUX !

« D'Luchdische Ande » vous invitent à assister à leur représentation de la pièce en 3 actes de Michel BUESSLER

« Leni, mach uns wieder blaü »

Les 15, 16, 22 et 23 janvier 2016 à 20h et le dimanche 17 janvier 2016 à 14h30.



Entrée 8 €, réservation auprès de M. ou Mme Mang au 03.88.59.16.62 après 18h ou par mail christian.mang@orange.fr

"Communiqué de l'Entente Musicale Double M"



L'Entente Double M remercie chaleureusement le public venu nombreux au concert de Noël

Votre présence est pour nous le meilleur des encouragements !

L'ensemble des musiciens vous souhaite de belles fêtes de Noël et de fin d'année

Communiqué du Conseil Départemental : Enquête « Bien vivre chez soi »

Le bien-être des aînés et leur permettre de bien vivre à domicile est une préoccupation que nous partageons avec le Conseil Départemental.

Pour aller au-devant de ceux qui n'ont pas pu se déplacer à la réunion du 5 octobre 2015 à Alteckendorf et pour mieux connaître les attentes et besoins de nos aînés, **si vous avez 70 ans et plus, des visites à domicile vont vous être proposées dans les prochaines semaines.**

Pour vous informer officiellement, un courrier signé par M. le Maire et par Mme Marie-Paule Lehmann Conseillère Départementale vous sera envoyé.

Puis, des jeunes volontaires en service civique prendront contact par téléphone pour convenir avec vous d'un rendez-vous à votre domicile. Ils rempliront avec vous un questionnaire sur vos attentes et besoins.

Lors de leur visite n'hésitez pas à leur poser toutes les questions concernant le logement.

Un grand merci de leur faire bon accueil !

Nouvel an

L'arrêté préfectoral du 16/12/2015 prévoit que l'usage des pétards lors des "grands rassemblements" de personnes sera interdit jusqu'au 15 janvier 2016 en Alsace-Moselle,

Les autres dispositions en vigueur chaque année à l'occasion des fêtes prévoient l'interdiction de la vente et de l'usage des fusées de toutes catégories et des pétards, à l'exception des petits pétards de catégorie K1.



Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18


Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.



Fermeture du
secrétariat de mairie
du 22 au 29 décembre
2015 inclus